



## **Déclaration de l'Unsa Education au CDEN du 7 mars 2019**

Monsieur le Préfet, monsieur le Vice Président du Conseil départemental,  
Madame l'Inspectrice d'académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

Il y a un mois exactement, l'Unsa Education a émis un avis favorable quant au projet de carte scolaire soumis au CTSD par Madame l'Inspectrice d'académie. Cet avis s'est exprimé en réponse à un dialogue social de qualité dans notre département. Il y a encore quelques situations qui nous posent problème et nous vous en ferons part au cours de cette instance.

En revanche, nous vous avons signifié, lors de cette instance, notre inquiétude face une politique gouvernementale qui était loin, très loin, d'être à la hauteur d'une véritable ambition pour l'école de la République. Un mois plus tard, l'inquiétude a laissé place à la colère face à ce que notre ministre et l'Assemblée nationale veulent faire de l'école laïque.

Nous sommes choqués qu'une poignée de députés, 45 députés présents sur 577, envisage tout simplement de mettre fin à l'école primaire telle que nous la connaissons actuellement et ce depuis toujours. Par une procédure accélérée, un seul aller-retour entre l'Assemblée nationale et le Sénat, avec l'appui si nécessaire d'une commission mixte, sénateurs et députés vont proposer un texte de loi commun.

Pourquoi une telle précipitation ? Seuls 35 députés ont voté en faveur d'un texte appelé « Pour une école de la confiance » (il y a eu 7 contre et 3 abstentions parmi les 45 présents). De plus, ce texte est devenu, au fil des modifications, une mosaïque, une compilation de décisions sans cohérence.

Ce texte, très mal nommé, provoquerait s'il était appliqué en l'état un séisme dans notre système éducatif.

En raison :

- Des concours enseignants qui seraient à nouveau déplacés, faisant perdre la visibilité du cursus aux candidats potentiels et décourageraient les acteurs de la formation qui passent leur temps à faire, à défaire à refaire et qui s'y épuisent.

- La fin des ESPE pour une nouvelle appellation, l'INSPE dont les directeurs seront désignés par le pouvoir politique en place.

- Une obligation scolaire abaissée à 3 ans qui va surtout permettre aux écoles privées d'engranger 150 millions d'euros sur le dos des élèves des écoles laïques grâce à l'obligation de financement à parité des coûts de scolarité des élèves du public et du privé. Ou comment l'argent de tous devra encore davantage financer le choix de quelques-uns.

- La suppression du CNESCO c'est-à-dire d'un organisme qui évaluait de manière totalement indépendante les politiques éducatives ministérielles. A sa place, un CEE (Conseil d'Évaluation de l'École) composé de 14 membres dont 10 seront nommés par le ministre de l'Éducation. Autrement dit, le ministre sera à la fois évaluateur et évalué. Les évaluations de sa politique éducative risquent d'être particulièrement bienveillantes.

- Mais le plus choquant reste la demande de reconnaissance des directeurs d'école : pas de temps supplémentaire accordé, pas de secrétariat, pas de la revalorisation éventuelle... Mais oh ! surprise ! La création d'établissements publics des savoirs fondamentaux, proposition jamais discutée, jamais évoquée !

Les compétences du directeur d'école seraient attribuées à un chef d'établissement second degré qui s'appuiera pour cela sur un chef d'établissement adjoint chargé du premier degré.

La façon de procéder pour la mise en place de ces établissements serait autoritaire : pas de consultation des conseils d'école, pas de consultation des conseils d'administration, pas de consultation des instances de l'éducation nationale. Dans l'état actuel du projet, Madame l'Inspectrice d'académie n'aurait pas même son mot à dire !

Ce projet de loi s'est même affranchi de discussions préalables de par l'intégration de nombreux amendements parlementaires et gouvernementaux. Il prépare d'autres réformes profondes qui pourront être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

Et c'est ce qu'on appelle loi « Pour l'école de la confiance » ?

Parce que notre ministre a introduit ce concept dans le code de l'éducation avec le 1er article de cette loi.

Défiance aurait été un terme plus approprié. Et encore très léger par rapport à ce que pensent les collègues de cette conception autoritaire de l'Éducation. Nous n'avons pas l'habitude à l'UNSA-Éducation d'utiliser dans nos déclarations des termes aussi négatifs. Mais là, le mot « confiance » doit être retiré de ce texte La politique du ministre actuel est réellement destructive et rétrograde. Tous nos collègues et les directeurs en particulier, sont complètement déboussolés par les annonces actuelles.

Rajoutons aussi à ce tableau de la noirceur ministérielle, le projet de loi relatif au dialogue social dans la fonction publique ou plutôt à la fin du dialogue social avec la suppression des compétences des CAP, avec la fusion des CT et CHS-CT, le recours accru aux contractuels.

Alors Monsieur le Préfet,

- si cette politique de destruction de notre bien commun, l'école laïque continue,
- si les personnels sont traités avec autant de mépris,
- si les besoins des élèves ne sont pas pleinement pris en compte,
- si les instances de dialogue social ne sont plus que coquille vide,
- si la vision rétrograde de l'école perdure,

Je pose la question : face à une politique destructive de l'école publique comment faire pour continuer à voir un verre à moitié plein quand se dernier est quasiment vide?

Notre Fédération l'UNSA-Éducation sera malheureusement bien obligée de montrer son opposition. De notre slogan « Proposer et s'opposer », nous mettrons sous étoile sa première partie : « Proposer » pour n'en plus conjuguer que sa seconde : « S'opposer ».

Je dis malheureusement car il nous sera bien difficile d'être constructifs face une politique destructive de l'école publique.

Je vous remercie de votre attention.

Magali Leclair

Secrétaire Régionale